



MAIRIE
DE
VILLENEUVE-SAINT-DENIS
77174

Téléphone : 01 60 43 01 06
Télécopie : 01 60 43 29 55

villeneuve-saint-denis.mairie@wanadoo.fr

04 décembre 2020

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 novembre 2020

Membres présents :

Mme Peggy PHARISIEN, Maire,

M. Michel BAZERBES, M. Philippe VANACKER, M. Philippe IMBERT, M. Olivier VICTORIEN DIT RICHARD, Adjoint
M. Patrick RAOULT, Mme Isabelle MESBAH, M. Marc RABOT, Mme Sabrina N'KOUKA ZOLA, M. Sébastien HORST, Mme Danielle CZAINSKA, M. Ba Son PHAM, M. Jimmy PETIT, Mme Catherine DESMAREST, Conseillers municipaux

Absents excusés : M. Sayah NEBBOU

Secrétaire de séance : M. Jimmy PETIT

Le précédent compte-rendu du 29 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance, à savoir :

1 point à retirer : ORANGE - location emplacement pour équipements techniques (TGV)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise la modification de l'ordre du jour demandée par Madame le Maire.

1 - BUDGET 2020 – ADMISSION EN NON VALEUR

Adopté par 14 voix POUR

Madame Sandrine BOULANGER, Trésorier municipal, présente au Conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 671,18 €, réparti sur 6 titres de recettes émis entre 2008 et 2018 sur le Budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont elle dispose ayant été mises en oeuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n° 4552170532.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la présentation de demandes en non-valeur n° 4552170532 déposée par Madame Sandrine BOULANGER, Trésorier de Magny-le-Hongre,

CONSIDERANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame le Trésorier municipal dans les délais réglementaires,
 CONSIDERANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur n° 4552170532 présentée par Madame Sandrine BOULANGER, Trésorier municipal, pour un montant global de 671,18 € sur le Budget principal,

PRECISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur seront inscrits au Budget principal 2020 à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur - par décision modificative du 24 novembre 2020.

2 – BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N° 03/2020 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Adopté par 14 voix POUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, et L.2313-1 et suivants,

VU le Budget Primitif de la commune adopté par la délibération n° 24/2020 en date du 02 juin 2020,

VU la délibération du Conseil municipal n° 47/2020 décidant l'admission en non-valeur de la demande n° 4552170532 présentée par Madame le trésorier municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la décision modificative suivante :

CREDITS A OUVRIR					
Section	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
DF	65	6541		Créances admises en non-valeur	+ 671,18 €

CREDITS A REDUIRE					
Section	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
DF	65	65888		Autres charges	- 671,18 €

3 - VAL D'EUROPE AGGLOMERATION – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DE PRESTATIONS DE TRANSPORT SCOLAIRE – Desserte du Centre aquatique intercommunal

Adopté par 14 voix POUR

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'afin de rationaliser la desserte du centre aquatique à l'échelle du territoire du Val d'Europe, la plupart des communes qui le composent se sont organisées en groupement de commandes ; que dans ce cadre, Val d'Europe Agglomération supervise pour l'ensemble des communes concernées une desserte mutualisée du centre aquatique pour les enfants scolarisés.

Demeurant dans l'optique de rationaliser l'exécution de la prestation, Val d'Europe Agglomération met en place un nouveau groupement de commandes en vue de la conclusion d'un nouveau marché public.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.52-16-1 et suivants ;

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 et 7 ;

VU la délibération n° 20-06-15 en date du 15 octobre 2020 du Conseil communautaire approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la desserte scolaire du Centre aquatique du Val d'Europe ;

6 – LOCAL COMMUNAL DIT « ANCIENNE PRISON » - Fixation du tarif de location pour usage professionnel

Adopté par 14 voix POUR

L’offre de mise en location du local communal pour l’implantation d’un éventuel commerce a vu plusieurs demandes déposées en mairie pour des activités diverses et variées.

M. Olivier VICTORIEN DIT RICHARD a reçu toutes les personnes intéressées et fait visiter les locaux qui se composent d’une surface d’environ 20 m² avec toilettes et d’une réserve de 11 m².

CONSIDERANT qu’il convient dès à présent de déterminer le montant du loyer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- FIXE le montant du loyer mensuel à 750,- €, hors charges ;
- DIT qu’un contrat de bail sera établi en conséquent dès que le choix du locataire sera effectué.

7 – INSTALLATION D’UN PYLONE (RADOM) SUR UNE PARCELLE COMMUNALE – Bail de location à la Société TDF

Adopté par 14 voix POUR

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la demande de la Société TDF souhaitant louer un terrain sur la commune de Villeneuve-Saint-Denis afin d’y édifier un site radioélectrique composé d’équipements techniques au sol et d’un pylône supportant des antennes. Elle rappelle également l’accord de principe accordé en juin 2020 pour l’installation de ces infrastructures, et notamment d’un radome au lieu d’un pylône, sur la parcelle communale ZC 2 ; parcelle qui fait l’objet de la procédure de révision allégée n° 1 du Plan Local d’Urbanisme actuellement en cours (modification du plan de zonage – création d’un secteur naturel Nd).

Madame le Maire précise qu’il convient d’attendre l’approbation de la procédure de révision allégée n°1 pour signer le bail avec la Société TDF et demande aux membres du Conseil municipal de fixer d’ores et déjà le montant du loyer annuel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- FIXE le montant du loyer à 5 000,- € net/annuel.
- AUTORISE Madame le Maire à signer ledit bail et tous documents s’y rapportant.

8 - ORANGE – Redevance annuelle de NRA Montée en débit

Adopté par 14 voix POUR

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre du projet de montée en débit entrepris sur la commune, conformément à l’article 11 de la convention de mise à disposition d’infrastructures support de la Montée en Débit au Point de Raccordement Mutualisé conclue avec ORANGE, ORANGE est tenue de payer au propriétaire une redevance annuelle au titre de cette mise à disposition à compter de la mise en service commerciale de chaque NRA-Med.

VU le tableau récapitulatif établi par ORANGE au titre de la mise à disposition d’infrastructures support de la Montée en Débit au Point de Raccordement Mutualisé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- APPROUVE les montants de la redevance pour l’année 2020
- DIT qu’un titre sera émis au compte 70388 pour un montant de 2 900,- €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de groupement de commandes de prestations de transport scolaire pour la desserte du centre aquatique intercommunal

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et les pièces s'y rapportant.

4 – SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE (SDESM) – Délégation de travaux d'éclairage public programme 2021

Adopté par 14 voix POUR

CONSIDERANT l'arrêté inter-préfectoral n° 2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM ;

CONSIDERANT que la commune de Villeneuve-Saint-Denis est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

CONSIDERANT l'Avant-Projet Sommaire (APS) réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public :

- rue Pierre Demay,
- route de Serris
- rue Sainte Christine,
- rue Saint Denis,
- rue de la Grande Cour

Le montant des travaux est estimé d'après l'APS à 21 326,04 € HT, soit 25 591,25 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'Avant-Projet Sommaire (APS)

TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés ;

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux sur le réseau d'éclairage public (mise aux normes des armoires électriques d'EP, remplacement de 3 candélabres obsolètes, remplacement de 8 foyers lumineux par des leds) ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution ;

AUTORISE le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes ;

AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

5 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL BRIARD – Demande de participation pour les collégiens et lycéens fréquentant les gymnases du Val Briard

Adopté par 14 voix POUR

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu en mairie Monsieur ABITEBOUL, Maire de la commune de la Houssaye-en-Brie et Vice-Président du Val Briard, venu solliciter une éventuelle participation financière de la commune de Villeneuve-Saint-Denis au Syndicat Mixte à Vocation Multiple (SMAVOM) de la région de Tournan-en-Brie, syndicat ayant pour objet la gestion des équipements sportifs attachés à trois établissements d'enseignement, dont le collège Jean-Baptiste VERMAY à Tournan-en-Brie où sont actuellement scolarisés 32 enfants de Villeneuve-Saint-Denis.

Le montant de la participation est estimé à 250,-€ par enfant et par année.

CONSIDERANT que la sectorisation des collégiens et lycéens est définie par les services de l'Académie,

CONSIDERANT que la commune de Villeneuve-Saint-Denis est adhérente à la CA Val d'Europe Agglomération,

CONSIDERANT qu'il n'y a aucune obligation d'adhérer au SMAVOM,

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis défavorable à la demande de participation financière sollicitée pour le SMAVOM.

Madame le Maire informe :

Cimetière : Les travaux de rénovation sont pratiquement terminés. Les piliers et les murs des deux entrées ont été restaurés, les portails seront prochainement repeints en noir.

Val d'Europe Agglomération : La balade thermique pour mesurer les pertes d'énergie (fenêtres, portes, toitures) prévue initialement sur la commune est en attente du fait des nouvelles mesures liées à la crise sanitaire Covid 19.

Sous-préfecture de Torcy : M. François-Claude PLAISANT est le nouveau Sous-préfet de Torcy.

Préfecture de Seine-et-Marne : Pour répondre au courrier de M. le Préfet concernant la sobriété foncière pour viser la « zéro artificialisation nette » et les documents d'urbanisme, Mme le Maire informe la nécessité d'une étude et d'un regard commun avec VEA pour la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Association de pêche : L'association de pêche communale lors de son assemblée générale a élu un nouveau président, M. Pascal BRASSART.

L'association a entrepris la remise en état des abords de la mare de l'église. Un gros travail de nettoyage et de taille a déjà été effectué afin d'en faciliter l'accès ; accès qui pourra être aménagé pour la promenade avec une mise en sécurité des lieux adéquate (étude en cours).

Dépôts sauvages : A nouveau nos différents dépôts de plaintes effectués, notamment pour l'Allée du bois de grains, ont été classés sans suite par le Tribunal judiciaire de Meaux. Si la contestation de la décision par l'ouverture d'une procédure pénale est une possibilité, elle engendrerait des frais supplémentaires à charge de la commune (somme fixée par le juge d'instruction du Tribunal correctionnel à verser en garantie du paiement de l'amende civile susceptible d'être prononcée si la constitution de partie civile est jugée abusive ou dilatoire, et des frais d'avocat).

Hommage Samuel PATY : Un hommage a été rendu le 20 octobre sur le parvis de l'école des Grands Prés.

Centre de Réadaptation Cardiaque « les Grands prés » : le rapport de la visite de sécurité notifie que l'établissement est aux normes et bien entretenu.

Cérémonie du 11 novembre : la cérémonie s'est déroulée à huit clos, en présence des maires de Villeneuve-le-Comte et Bailly-Romainvilliers et Neufmoutiers, conformément aux instructions ministérielles liées à la crise sanitaire Covid 19.

Vigilance Alerte Attentat Renforcée : Du fait de cette vigilance, les réunions publiques et locations de salles sont interdites et ce jusqu'à nouvel ordre.

Remerciements aux enseignants et au personnel de l'école qui gèrent au quotidien les contraintes liées à ce plan Vigilance Alerte Attentat.

Groupe scolaire les Grands Prés : la rehausse du grillage le long du mur d'enceinte et du parking du personnel a été effectuée dans le but de sécuriser d'avantage les locaux.

Plainte riverains rue du Bout du Monde / chasseurs : Plusieurs personnes ont signalé quelques altercations avec des chasseurs lors de promenades dans le bois. La commune est en contact avec le propriétaire et le locataire.

Pétition riverains Allée Verte/Rue des Tournelles/Rue du Bout du Monde : Un courrier a été adressé à M. Jean-Louis BOPPE pour l'informer du retour à double sens de circulation de l'Allée Verte, avec un panneau STOP au niveau de la RD 21. Une étude pour le stationnement a été confiée à un cabinet de géomètres.

Projet VEA – Dépôt stockage déchets verts : Suite au projet de dépôt de stockage de déchets verts de VEA sur une parcelle d'environ 8 ha appartenant à la commune de Serris, mais située au niveau de la sortie de l'autoroute A4 et l'entrée du Hameau du Gibet, une réunion a eu lieu avec M. DESCROUET, Président de VEA, réunion au cours de laquelle il m'a informée de l'abandon de ce projet sur cette parcelle.

Don : Remerciements et gratitude à un administré qui a fait don de 100- € à la commune.

Décorations de Noël : Les sapins seront installés au niveau des différentes entrées de la commune, sur les parvis de l'école et de la mairie.

Mur tagué du cimetière : le tag est toujours bien visible, le lierre planté ayant beaucoup de mal à pousser et le camoufler. Un projet trompe l'œil ou street art est à l'étude.

Philippe VANACKER : Remerciements à tout le personnel pour leur implication au bon fonctionnement de l'école malgré les contraintes liées à la crise sanitaire Covid 19.

Jimmy PETIT :

- Quand est-il de l'arrivée de la fibre ? Réponse est donnée que Seine-et-Marne Numérique a remporté le marché pour la Seine-et-Marne qu'il est prévu une arrivée pour 2023 en ce qui concerne la commune.

- Les riverains de l'allée de l'Oseraie rencontrent des problèmes avec les différents livreurs, aucun panneau n'indiquant cette allée. Réponse est donnée qu'un plan sera installé sur le chalet bois au niveau de l'arrêt de bus et que le panneau indiquant la « rue Pierre Demay » sera remis en place.

Danielle CZAINSKA : Très bon retour des personnes âgées isolées appelées régulièrement par téléphone avec Marie-France IMBERT.

Sabrina N'KOUKA ZOLA : Réunion Maison Valeuropéenne – il existe beaucoup d'activités ou d'ateliers pour tous les habitants de VEA qu'il faudrait faire connaître plus. A voir comment communiquer sur ce sujet.

Catherine DESMAREST :

- Les trottoirs de la rue des Tournelles seront-ils refaits ? Réponse est donnée qu'il n'est rien prévu pour le budget 2021.

- Nuisances sonores dues aux bruits des pots d'échappements - Peut-on envisager la pose de radars anti-bruit ? Réponse est donnée qu'après consultation des services du Département, ce type de radar n'est pas encore homologué.

Patrick RAOULT :

- Voisins Vigilants : on est passé de 97 à 134 abonnés. Les nouveaux membres ont été accueillis et informés du fonctionnement.

- Ramassage des encombrants : on constate encore énormément de « batteries voiture » déposées sur les trottoirs alors qu'elles devraient faire l'objet d'un dépôt en déchetterie. Une campagne de communication sur le site internet est à prévoir à ce sujet.

- Problèmes chasseurs/promeneurs : il serait utile de prévoir la pose de panneaux réglementaires

Ba Son PHAM : L'installation du matériel informatique de la nouvelle classe de l'école est effectué. Remerciements à Sébastien et Marc pour leur aide.

Marc RABOT : la mise en place du comptage de consultations du site internet est en place.

Philippe IMBERT : Qu'en est-il de l'entretien des rûs suite à la dissolution du Syndicat de la Marsange ? Réponse est donnée qu'un contact sera pris directement avec le Syage, Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine auquel la commune adhère.

Michel BAZERBES :

- Remerciements à André et Florian qui ont remis en état le chalet abri bus au Gibet.

- L'équipe rédaction du journal a proposé un nouveau titre pour le bulletin municipal « Vildyonisiens votre journal » et espère obtenir de nombreux témoignages de la part de ses administrés.

Madame le Maire remercie l'ensemble des membres du conseil municipal et informe qu'il n'y aura pas de cérémonie des vœux en janvier 2021 compte tenu de la crise sanitaire Covid 19.

Levée de la séance à 22h45

Le Maire,
Peggy PHARISIEN

